

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 006-690/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°1 au Contrat de Délégation de Service Public pour la valorisation énergétique du biogaz produit sur le Centre de stockage des déchets de la Crau - n°12/024

DTD 15/12806/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°AGER 004-862/11/CC du 9 décembre 2011, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a délégué par contrat de concession, la valorisation énergétique du biogaz produit sur le Centre de Stockage des Déchets (CSD) de La Crau, y compris l'entretien et le réglage biogaz et le traitement des lixiviats, au groupement solidaire d'entreprises constitué des sociétés VERDESIS France et GRS VALTECH. Conclu pour une durée de 17 ans, ce contrat a pris effet le 13 février 2012.

Conformément à l'article 27 du Contrat de Délégation de Service Public (DSP), la société La Crau Energies Vertes s'est substituée de plein droit au groupement solidaire d'entreprises susvisé, à la date de son immatriculation, soit à compter du 2 mai 2012.

En vertu des dispositions du Contrat de Délégation de Service Public, le Délégataire a procédé, en juillet 2012, au dépôt de la demande de permis de construire des installations et ouvrages nécessaire à l'exécution dudit Contrat.

Sur les conseils de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cette première demande de permis de construire a été retirée et une seconde demande de permis de construire a été déposée par le Délégataire le 30 octobre 2012. Contre toute attente, le délai d'instruction de cette seconde demande s'est vu rallongé en raison de la présence, à proximité de l'emplacement prévu, d'un dépôt de munitions et d'explosifs qui n'apparaissait pas dans les documents d'urbanisme et n'avait pas été signalé par les services techniques de la Mairie de Saint-Martin de Crau lors des différentes réunions préparatoires.

Ces circonstances imprévisibles et de nature à remettre en cause la réalisation des travaux projetés ont conduit le Délégataire, avec l'accord préalable du Délégant donné le 23 mars 2013, à déplacer l'implantation du projet au niveau de l'ancien centre de mise en balles.

Dans ce prolongement, le Délégataire a déposé, en avril 2013, auprès des services de l'Etat, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter en application de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette demande a abouti à la notification de l'Arrêté Préfectoral 370-2013PC en date du 23 décembre 2013.

Dans ce contexte, la fin de la mise en service industriel (MSI) est intervenue le 31 mai 2014.

Ces circonstances conduisent à modifier le phasage d'exécution du contrat de DSP, ainsi que le planning de réalisation des travaux

Par ailleurs, la solution ORC proposée initialement par le Délégataire pour assurer la valorisation thermique ayant été invalidée par l'Agence Obligation d'Achat d'EDF, celui-ci a retenu une solution technique alternative qui consiste à utiliser la totalité de la chaleur produite par les équipements de cogénération pour le traitement des lixiviats.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Outre ses avantages environnementaux, cette solution, validée par l'Agence Obligation d'Achat d'EDF, garantit un niveau d'efficacité énergétique équivalent, voire supérieure, à la solution ORC initiale.

Les Parties entendent ainsi prendre en compte cette modification technique, conformément aux dispositions contractuelles.

Enfin, dans une logique de bonne administration de leur relation contractuelle, les Parties conviennent de préciser les modalités de calcul, de paiement et d'indexation de la redevance due par le Délégataire.

L'ensemble de ces modifications font l'objet du présent avenant, lequel n'entraîne aucune augmentation de la rémunération du délégataire sur la durée du contrat.

La Commission de délégation de Service Public a été informée de la passation du présent avenant.

Par conséquent, il est proposé d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public n° n°12/024.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°AGER 004-862/11/CC du 9 décembre 2011, approuvant le choix du Délégataire et le Contrat de Délégation de Service Public n°12/024
- L'information de la Commission de Délégation de Service Public du 4 février 2015

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter des modifications au Contrat de Délégation de Service Public dans un souci de bonne exécution de ce dernier
- Qu'il appartient au Conseil de Communauté d'approuver l'avenant n°1 au contrat de DSP relatif à la valorisation énergétique du biogaz passé avec le groupement solidaire d'entreprises VERDESIS France et GRS VALTECH

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé au contrat de Délégation de Service Public n°12/024 conclu avec la société La Crau Energies Vertes.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée à la Propreté et
Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER